



Pompe à chaleur inopérante

Par **Cédric78**, le **02/07/2010 à 18:54**

Bonjour,

En décembre 2009, nous avons fait installer une Pompe à Chaleur à notre domicile. Malheureusement, nous avons découvert après installation que, comme nous sommes en bout de ligne EDF, la PàC s'arrête régulièrement l'hiver du fait d'une insuffisance de puissance électrique (les nombreux habitants de la rue sollicitant cette même ligne électrique aux mêmes moments). Aussi, nous avons passé de nombreuses nuits sans chauffage. La PàC nécessite en effet une certaine puissance au démarrage et si, à ce moment, nous avons moins de 207volts (ce qui arrive fréquemment), la PàC se met automatiquement en sécurité.

Les démarches ont été entreprises auprès d'ERDF mais l'avenir est très incertain. Même si EDF nous doit contractuellement 207 volts au minimum, aucune intervention n'est prévue à ce jour.

Nous avons connu de très nombreux déboires depuis cette installation, aucune des directives (orales) données n'ont été suivies, l'installation n'a pas été faite dans les règles de l'art et plusieurs interventions ont été nécessaires. Aujourd'hui, pour pallier aux manques de la PàC liée à l'électricité, le vendeur nous propose d'installer une chaudière en relève de chauffe (coût : env. 4000€), ce que nous refusons catégoriquement compte tenu de l'investissement déjà très élevé de départ pour la PàC,

Ce que nous reprochons au vendeur (qui est le directeur de son entreprise), c'est d'une part de ne nous avoir pas prévenu de ce risque potentiel, et surtout d'autre part de ne pas avoir entrepris les vérifications nécessaires de précaution avant d'installer cette PàC dont il est censé connaître parfaitement le fonctionnement et les besoins.

Nous souhaitons que le vendeur reconnaisse ses torts, qu'il enlève ce système de chauffe qui ne nous chauffe pas régulièrement, et procède au remboursement de la facture.

Sommes-nous en droit de demander ceci ?
Merci d'avance pour votre aide précieuse.

Cdt,
Cédric